

**Titre : Saint Yves de Tréguier**

**Sous-titre : patron des Bretons, avocats, magistrats, juristes et universitaires**

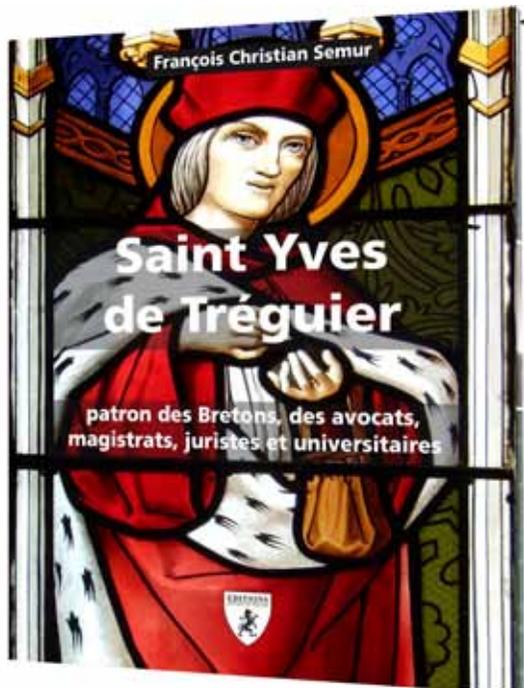
**Auteur : François Christian Semur**

**Date de parution : 9 novembre 2019**

**Prix : 40,00 euros**



**Éditions  
Hugues de Chivré**



**Résumé de l'ouvrage** Le pardon de saint Yves, qui se déroule chaque année le troisième dimanche du mois de mai en souvenir de sa mort le 19 mai 1303, rassemble à Tréguier (Côtes d'Armor) plusieurs milliers de pèlerins. Vêtus de leurs robes, les avocats, magistrats, professeurs de droit et autres juristes, venant toujours plus nombreux de toutes les régions de France et de l'étranger, y participent pour fêter et honorer leur saint patron.

Mais que savons-nous de la vie de saint Yves ? Si celui-ci n'a pas eu, à l'instar de saint Martin de Tours, son Sulpice Sévère, en revanche, les écrits du procès de canonisation (dont l'*inquisitio* a débuté en 1330) sont parvenus avec bonheur jusqu'à nous. Toutefois, ils ne mettent en lumière que l'œuvre chrétienne du prestigieux Trégorrois. Aussi, ce n'est qu'indirectement qu'apparaissent les rôles joués par Yves durant sa vie, en qualité d'étudiant, d'official (juge ecclésiastique) et d'avocat des pauvres. La Vita d'Yves de Tréguier s'est déroulée au siècle du roi Saint Louis, celui des dernières croisades, de l'émergence des ordres mendiants, du développement des universités françaises, du triomphe de l'Église détentrice d'un pouvoir spirituel omniprésent, souvent prompt à rivaliser avec le pouvoir temporel.

L'auteur engage une discussion (*disputatio*), parfois sans complaisance, tout en ne remettant pas en cause les immenses vertus du grand saint breton, devenu à juste titre le saint patron de tous les juristes.

Saint Yves de Tréguier appartient aujourd'hui au riche patrimoine historique, culturel et spirituel de la Bretagne. Passeur de mémoire et de traditions, François Christian Semur entend contribuer à la pérennité des valeurs de justice et de fraternité léguées par le parangon des avocats, magistrats et hommes de loi.

**L'auteur** Magistrat honoraire, docteur en droit et docteur en sciences politiques, **François Christian Semur** a exercé de 1981 à 2007 les fonctions de juge et de procureur de la République. Au préalable, il avait servi successivement dans la Gendarmerie (1966-1976), puis dans la Police Judiciaire à Paris en qualité de commissaire de police (1976-1981). Il a également participé en 1993 à la Mission Internationale des droits de l'Homme (Micivih) mise en œuvre en Haïti, par l'Organisation des Nations-Unies (ONU). Aujourd'hui retraité, il se partage entre son activité bénévole de délégué du Défenseur des droits et sa passion de l'histoire. Membre titulaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, il est l'auteur entre autres de *Saint-Martin de Tours, pionnier européen de la solidarité* (éd. Hugues de Chivré).

### Argumentaires

Saint Yves est le **patron des Bretons, avocats, magistrats, juristes et universitaires**, invoqué aussi par les marins. En Bretagne, et particulièrement à Tréguier (22), sa fête est l'occasion d'un grand Pardon qui regroupe des gens venus de toutes les Régions et aussi de l'étranger...

Préfaces de **Monseigneur Denis Moutel**, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier et de **Maître Christian Charrière-Bournazel**, avocat au Barreau de Paris, ancien Secrétaire de la Conférence, ancien Bâtonnier de l'Ordre, ancien Président du Conseil National des Barreaux

**Caractéristiques :** format 21 x 27 cm, 368 pages, tout quadri, relié cousu, couverture cartonnée, jaquette, plus de 400 illustrations

**Genre :** Histoire

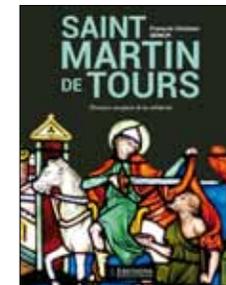
**Dilicom :** 3379

**ISBN :** 979-10-97407-22-3



9 791097 407223

du même auteur



9782916043494

François Christian SEMUR

HOMME DE PAIX ET DE FRATERNITÉ, FIERTÉ DE LA BRETAGNE

# Saint Yves de Tréguier

*Regards d'hier et d'aujourd'hui sur le patron des Bretons,  
Avocats, Juristes et Universitaires*



## SOMMAIRE

Prologue

Introduction

Le siècle de saint Yves, (les institutions et les hommes)

Les grandes étapes de la vie de saint Yves

Le thaumaturge

La canonisation

Le rayonnement et le culte du saint

Le Saint-Patron des avocats et hommes de loi

Comment et pourquoi saint Yves  
est-il devenu un saint ?

Saint Yves, quel héritage ?

Comment expliquer l'extraordinaire popularité  
de saint Yves ?

Saint Yves, promoteur des droits de l'Homme ?

Saint Yves, protecteur et patron de la Bretagne ?

En guise de conclusion

Épilogue

Annexes

Sources et Bibliographie

## ORLÉANS, CAPITALE DU DROIT AU XIII<sup>E</sup> SIÈCLE...

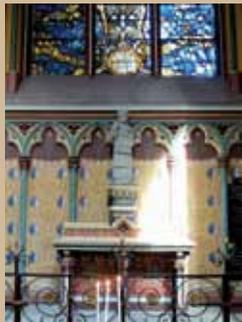


La cathédrale d'Orléans aujourd'hui.  
La main de justice. Attribut du pouvoir royal. (Vitrail du palais de justice de Paris)



Autrefois appelée Umbilicus Ligeris, Orléans fut le siège d'une école célèbre dès l'implantation en Gaule du christianisme. Mais c'est surtout au Moyen Âge que la vieille cité implantée au sommet de la courbe la plus au nord de la Loire, connaît sa véritable vocation de capitale du droit. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, il existait à l'ombre de la belle cathédrale romane Sainte-Croix, des chaires de droit canonique. Mais après la bulle *Super Specula*, du pape Honorius III en 1219, très rapidement après sa menace non voilée, les professeurs parisiens de droit romain et leurs étudiants, s'étaient repliés plus au sud, sur les bords de la Loire. Dans un même temps, l'université de Bologne voyait son prestige diminuer au profit d'Orléans qui attirait les plus grands maîtres et les étudiants de tout l'occident chrétien. Deux des anciens escoliers d'Orléans allaient devenir papes, Clément V et Jean XXII. Le premier, par une bulle du 27 janvier 1305, accentua considérablement l'essor de l'université en la spécialisant dans l'étude du droit civil et du droit canon. À la faveur de son positionnement sur la Loire, Orléans connut au XIII<sup>e</sup> siècle un développement économique prospère. La Loire était navigable et les bateliers venus de, Nantes, Angers, Tours, Blois, Cosne-sur-Loire, Roanne, transportaient non

seulement les voyageurs mais aussi les marchandises de toutes natures : vin, céréales, fer, bois, fruits, etc... La compagnie des marchands fréquentant la Loire, c'est un signe qui ne trompe pas, avait son siège à Orléans, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Il régnait sur les quais de la rivière où les débardeurs se mêlaient aux voituriers d'eau, une activité fébrile qui n'avait rien à envier à l'ambiance chaude des ruelles du cœur urbain. Des marchés quasi-quotidiens se tenaient dans certains quartiers de la cité, tels le marché au blé au Martroi et le marché des denrées alimentaires près de Saint-Hilaire. Par ailleurs trois foires annuelles permettaient de trouver des marchandises venant de fort loin et souvent par la voie fluviale. C'est aussi à l'ombre de la cathédrale Sainte-Croix que se développa l'Hôtel-Dieu. Un service d'assistance développé fonctionnait à Orléans, ville située dans le domaine royal encore contenu entre Seine et Loire, grâce aux cbanoinés de Saint-Aignan et aux Mathurins qui soignaient les aveugles. Les « Templiers » étaient installés depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle, près de l'église Saint-Sauveur située entre la rue Parisie et la rue Sainte-Croix ; quelques années plus tard ils se transportèrent à Saint-Marc. Enfin, une maladrerie accueillait les lépreux.



La chapelle Saint Yves de la cathédrale d'Orléans (Loiret)  
Détail de la chapelle Saint Yves de la cathédrale d'Orléans



### -Le comportement d'Yves Hélorly durant ses études tant à Paris qu'à Orléans

Plusieurs témoignages recueillis lors de l'enquête de canonisation en 1330, ont souligné le comportement exemplaire du jeune étudiant tréguorrais.

C'est d'abord le témoin n° 1, Jean de Kerhoz qui s'est exprimé. Il avait vécu en sa compagnie à Orléans, à Tréguier et ailleurs... habité la même chambre, les mêmes lieux, les mêmes écoles, lui avait donné parfois des leçons de grammaire et de droit civil. Voilà ce qu'il a déclaré à propos de son jeune protégé : « Il se comportait vertueusement et déployait beaucoup de zèle dans ses études. » (...) De plus, Kerhoz ajoute : « J'ai la conviction que Dom Yves fut un homme chaste. En effet j'ai vécu avec lui depuis son enfance et je n'ai pu percevoir en lui de quelque manière que ce fût, une parole ou une action qui fût contraire à cette vertu, et pourtant j'ai apporté une attention minutieuse à cette chose. »<sup>140</sup>

Yves Suet, clerc de la Roche-Derrien, qui avait vécu avec Yves à Paris a indiqué aux enquêteurs : « J'ai été une année à Paris d'une manière continue, en compagnie de Dom Yves Hélorly. Nous partagions la même chambre, dans le même lieu. Nous entendions ensemble les logécia. Dom Yves devait alors avoir vers les quatorze ans. Il avait bon caractère ; il apprenait bien. Ses mœurs étaient bonnes et honnêtes. Il entendait volontiers des messes et fréquemment des sermons. »<sup>141</sup>

Clerc de Lanmeur, Raoul Portier qui avait vu et connu Yves à l'Université de Paris a rapporté : « Yves étudiait la théologie et avait des mœurs honnêtes. Parmi ses compatriotes et les autres qui le connaissaient on disait communément qu'il ne couchait pas dans un lit mais par terre avec un peu de paille, alors qu'il avait un bon lit dans sa chambre, comme j'affirme l'avoir vu un jour. C'était courant d'entendre dire parmi ceux qui vivaient avec lui qu'il donnait à des pauvres la portion entière de viande qu'on lui servait à table. »<sup>142</sup>

Guillaume Pierre, vicaire de l'église de Tréguier, avait connu Yves à l'Université d'Orléans. Voilà ce qu'il a déclaré aux enquêteurs : « J'ai vu et connu Dom Yves, et

j'ai vécu avec lui deux ans ou environ à Orléans, à l'Université, et nous partagions la même chambre, rue Malhetz. Il commençait déjà à vivre dans l'abstinence. Ses compagnons mangeaient en effet parfois de la viande et buvaient du vin ; lui, non. À cette époque là, il jeûnait aussi le vendredi. Non, je n'ai pas entendu dire qu'il mangeât de la viande ou bût du vin. Il avait alors 23 ans ou environ. Il allait avec plaisir aux messes et aux sermons, et disait communément les matines et les laudes de sainte Marie. Je ne l'ai jamais vu se brouiller avec ses compagnons, ni jurer par Dieu ou ses saints, ni proférer quelque parole déshonnête. Jamais non plus je n'ai vu en lui quelque signe d'un manque de chasteté. Bien au contraire, je crois qu'il fut chaste et pur. »<sup>143</sup>

Yves de Trégorde, paroissien de Pleubian a témoigné en ces termes : « J'ai connu et Dom Yves ; j'ai été avec lui à l'Université d'Orléans. Cependant, je n'ai pas habité la même maison que lui, mais je le voyais fréquemment et j'avais des relations avec lui, une première fois pendant deux ans, et une deuxième fois pendant deux ans et demi environ. Dom Yves menait une vie chaste et vertueuse, à ce que je pouvais en juger et d'après ce qu'on disait chez ceux qui demeuraient avec lui dans cette Université. Il assistait aux messes avec beaucoup de piété, il disait même ses heures... »<sup>144</sup>

Visiblement, à travers ces quelques témoignages, il est possible de constater qu'Yves Hélorly manifestait déjà pendant ses études, une attitude particulièrement vertueuse, attitude qui allait se confirmer et se renforcer dans les étapes suivantes.

### -Discussion : la difficulté d'établir une chronologie précise des études d'Yves Hélorly

L'ordre dans lequel Yves Hélorly a fréquenté les diverses facultés, tant à Paris qu'à Orléans, a divisé les auteurs, qu'ils soient biographes ou hagiographes. En effet peu de précisions ont été apportées par les témoins entendus lors de l'enquête de canonisation. Comme nous l'avons observé à maintes reprises pour l'âge exact des témoins de l'enquête de canonisation, dès qu'il s'agit de se situer

<sup>140</sup> Jean de Kerhoz, témoin n° 1 de l'enquête de canonisation de 1330 ; in Jean-Paul Le Guillou, *Saint-Yves de Tréguier, traduction des témoignages de l'enquête de canonisation*, éd. L'Harmattan, 2015, p. 27.

<sup>141</sup> Yves Suet, témoin n° 3 de l'enquête de canonisation de 1330 ; in Jean-Paul Le Guillou, *ouvrage précité*, p. 33 ;

<sup>142</sup> Raoul Portier, témoin 12 de l'enquête de canonisation de 1330 ; in Jean-Paul Le Guillou, *ouvrage précité*, p. 52.

<sup>143</sup> Guillaume Pierre, témoin n° 18 de l'enquête de canonisation de 1330, in Jean-Paul Le Guillou, *ouvrage précité*, p. 60 ;

<sup>144</sup> Yves de Trégorde, témoin n° 46 de l'enquête de canonisation de 1330, in Jean-Paul Le Guillou, *ouvrage précité*, p. 46.



Le journal Ouest-France publie les « Grandioses fêtes du VI<sup>e</sup> centenaire de la canonisation de Saint Yves, à Tréguier ». (Article du 20 mai 1947)

Une estimation du nombre de pèlerins revue à la hausse...



testablement le droit, mais le droit en toute sa plénitude et toute sa pureté, tel que le créateur l'a intégré dans la conscience humaine et que l'Église n'a cessé de promouvoir... Or, à cette heure cruciale de l'histoire du monde, qu'avons-nous vu à Tréguier ?

« Dans le solennel hommage rendu à un Saint par les plus éminentes autorités de l'Église de France et du gouvernement français et par les représentants officiels mandatés par huit nations d'Europe et d'Amérique, nous avons vu cette haute et salvatrice conception du droit public-ment et unanimement acclamée, comme la sauvegarde et le lien d'unité de la famille humaine. Il est donc permis de reprendre la conclusion que l'archiprêtre de Tréguier<sup>324</sup> voulut tirer de ce grand jour et de souhaiter que concernant le vœu du monde et des peuples, un acte pontifical proclame saint Yves, pour toute la chrétienté, patron des juristes ».

#### \*Quelques autres pardons marquants

Le pardon du 19 mai 1978, placé sous la présidence de Mgr Reilly, évêque de Norwich (USA), qui permit de raviver les liens étroits qui unissent les juristes et hommes de loi européens à ceux des Etats-Unis.

Le pardon de 1982 qui fut présidé par l'archevêque de Santa Maria de Rio Grande Do Sol (Brésil), Mgr Yvo Lorcheister.

La procession du pardon de Saint-Yves en 1982, sur le chemin de Minihy. On reconnaît à gauche de la photo, en robe noire, le bâtonnier Damien du Barreau de Versailles. Enfin, le plus important fut peut-être celui du 18 mai 2003, célébrant le septième centenaire de la mort d'Yves Héloxy de Ker Martin. Le pardon, présidé par le cardinal Mario Francesco Pompèda, envoyé spécial du pape Jean Paul II, rassembla près de 20 000 fidèles et pèlerins.

Un message du pape à l'occasion du pardon du 7<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Yves. On reconnaît ici le cardinal Pompèda, et Maître Jean-Marc Varaut, avocat au barreau de Paris

Outre les cérémonies religieuses en l'honneur de Saint-Yves, les pardons sont toujours l'occasion d'organiser des colloques universitaires de haut niveau et de rassembler autour de thèmes particuliers des juristes de tous les pays.

La procession s'engage dans la rue Saint Yves et se dirige vers Minihy. Une garde d'honneur se constitue autour du chef de saint Yves, garde où se relaient les prélats, magistrats et les avocats. Comme à chaque pardon de Saint Yves, un bagad de coïrnemuses et bombardes ouvre le cortège joyeusement sur l'air des cantiques à la gloire du grand saint breton.





Gravure (à gauche) du XVII<sup>e</sup> siècle de l'ancienne chapelle Saint Yves au quartier latin. Chapelle supprimée au début du XIX<sup>e</sup>s siècle. À droite, gravure du XVII<sup>e</sup> siècle, reproduisant la plus ancienne représentation de saint Yves faite par la confrérie de Saint Yves fondée à Paris en 1348. Cette statue le portait de leur église telle que l'on peut le voir à gauche.

dédié. Pour illustrer la confiance qu'il avait dans le grand saint breton, il se fit peindre dans une des vitres avec la reine Isabeau de Bavière, sa femme et leurs enfants. Jésus-Christ était représenté sur la partie supérieure sur un côté de cette vitre, la Vierge de l'autre. Saint Yves était représenté en bas, debout, habillé de blanc, tandis que Charles VI et son fils Charles VII étaient à genoux aux pieds du Saint qui avait la main gauche sur la tête du père et la droite sur celle du fils. De l'autre côté, était la reine avec ses trois filles à genoux et sainte Clotilde les présentait à la Vierge.<sup>296</sup>

Quel dommage que ce beau vitrail n'ait pas survécu à la démolition de la chapelle Saint Yves en 1823. On conservait dans le trésor de cette chapelle de précieuses reliques, un morceau de la robe du saint, ainsi qu'une côte et un doigt du saint.

296 Cf. Abbé Jacques de L'Œuvre, ouvrage précité, page 265 et suiv.

L'intention des promoteurs et des princes chrétiens était qu'il y eût dans cette chapelle douze chanoines, « afin de prier Dieu d'entretenir ou de remettre la paix dans les familles de leur royaume ».

#### D- La création dès 1458, d'une église Saint Yves des Bretons à Rome

À Rome, un hospice fut édifié en 1411 par la nation de Bretagne pour les pèlerins pauvres. Il était construit près d'une vieille église abandonnée, nommée Saint-André-de-Montariis. Le cardinal Alain de Coëtivy obtint du pape Nicolas V la concession de cette petite église au profit de ses compatriotes bretons. Calixte III confirma ladite concession aux Bretons en 1458, à charge de la restaurer, en lui accordant le titre de paroisse. L'ensemble immobilier prendra le nom de « Saint-Yves-des-Bretons » et tous les ans la fête de Saint-Yves y sera célébrée avec faste.



Chœur de l'église Saint Yves des Bretons de Rome. Une église restaurée à plusieurs reprises.

L'église Saint-Yves-des-Bretons fut restaurée et en grande partie rebâtie en 1568, comme en témoigne l'inscription que l'on pouvait lire au dessus de la porte d'entrée : « *Divo Yvoni, Trecorensi, pauperum et viduarum advocato natio Britannia adem banc jam pridem consecratam restauravit, anno 1568*, (soit : l'an 1568, la nation de Bretagne a restauré ce temple, déjà consacré à saint Yves de Tréguier, avocat des pauvres et des veuves) ».

Chaque année, la fête de Saint Yves était célébrée avec éclat. Cependant, après la mort de la duchesse de Bretagne, ce pays n'étant plus une nation, le roi Henri III obtint du pape Grégoire XIII la suppression du titre de paroisse, titre concédé dès l'origine à l'église de Saint Yves, et la réunion de ce bénéfice à l'église Saint-Louis-

des-Français de Rome. À la suite des vigoureuses doléances des États de Bretagne la suppression du titre paroissial et la réunion ne furent pas définitives. Ce n'est qu'en 1826 que le pape Léon XII supprima définitivement le titre paroissial et confia l'administration de l'église Saint-Yves-des-Bretons à Saint-Louis-des-Français. L'église Saint Yves était alors dans un état de quasi-abandon.

Parmi les Bretons dont les restes dorment dans ce sanctuaire, il convient de distinguer le célèbre Robert Guibé, évêque de Tréguier, de Rennes et de Nantes, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasia. Décédé le 9 septembre 1513, il fut inhumé dans l'église Saint Yves dont il avait toujours été le protecteur zélé.

### Les Pardons de Saint Yves à Tréguier

Parmi ces grandes fêtes dédiées à saint Yves, plusieurs d'entre elles se sont révélées particulièrement brillantes, tel fut le Pardon du 19 mai 1947. Ces fêtes annuelles rassemblent de plus en plus de pèlerins et assurent la pérennité du culte du plus grand saint breton.

#### \*Le pardon de saint Yves du 19 mai 1947

Le Pardon de saint Yves du 19 mai 1947, représenta un temps fort dans l'histoire du culte du saint-patron des avocats et juristes. Il faut dire que cette date était particulièrement importante puisqu'il s'agissait de célébrer le « **sixième centenaire de la canonisation du Saint Yves** ».

L'ancien bâtonnier de Brest, maître Alexandre Masseron, lequel avait participé à cette grandiose cérémonie, a rapporté dans son ouvrage *Saint Yves, d'après les témoins de sa vie*,<sup>320</sup> quelques aspects de cette émouvante cérémonie : « Jadis l'on ne voyait guère que des Bretons et des paysannes aux coiffes blanches, où l'on a vu de nos jours, les avocats des États-Unis, d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, du Luxembourg, venir à la procession, joindre leurs hommages à ceux de leurs confrères français, les plus hauts magistrats de la Cour de cassation et des Cours d'appel s'unir aux maîtres les plus illustres du barreau, et le Gouvernement de la République se faire représenter officiellement par le vice-président du Conseil, qui était précisément un professeur de Facultés de droit,<sup>321</sup> alors que le panégyrique du Saint était prononcé par un ancien avocat, qui a tout simplement échangé, et avec quelle rapidité, notre modeste robe noire contre la pourpre romaine. »

En fait, maître Alexandre Masseron désignait sous l'expression « ancien avocat », Son Éminence, le Cardinal Gerlier, Archevêque de Lyon et Primat des Gaules, qui fut avocat au Barreau de Paris (1901-1913), ancien président de l'association des Secrétaires de la Conférence. C'est d'ailleurs à son ancien confrère de 1907 à 1913, qu'avec un « très respectueux hommage » le bâtonnier de Brest dédia chaleureusement son livre en 1952.

Présent à Tréguier en cette journée mémorable du 19 mai 1947, le cardinal Gerlier avait ajouté dans son panégy-

rique un toast très spirituel qui commençait ainsi : « Je n'ai jamais mieux senti la sagesse du protocole romain, que je suis en train de violer et qui défend aux cardinaux de prononcer des toasts et même de répondre à ceux qu'on leur adresse [...] parce qu'il est dangereux pour le prestige de la pourpre de s'exposer à certaines comparaisons [...] »

Le toast du cardinal Gerlier,<sup>322</sup> se terminait par ces mots, longuement applaudis : « Où est-il donc, quel qu'il soit et quelle qu'ait été l'importance de son rôle dans la vie des peuples, l'homme qui, six siècles après sa mort, serait capable d'engendrer cette merveille... de rassembler non seulement les fils de six nations, mais même les représentants de tous les barreaux de ces pays, dont les membres ont vibré et communiqué du même enthousiasme à la fois national, international et chrétien ? En vérité, nous rendons hommage à tous ceux qui, à travers les siècles, ont fait la France plus grande. Dites-moi si j'ai tort de penser que les plus grands de tous ce sont les saints. »<sup>323</sup>

Force est de reconnaître que dans sa brève évocation du Pardon du 19 mai 1947, l'avocat Brestois ne pouvait pas mieux mettre en lumière le « Saint-Patron » des juristes, dans la mesure où en quelques mots, il a su nous rappeler la participation de la grande famille des juristes, notamment celles, des avocats, des magistrats, professeurs de droit, et même, d'un Cardinal, Primat des Gaules, ancien avocat... Rien, non rien, ne pouvait mieux illustrer l'attachement et le culte des enfants de Thémis, pour saint Yves de Tréguier.

Autre témoignage, sous la signature du cardinal François Veuillot, le journal « La Croix de Paris », en date du 4 juin 1947 avait publié :

« Ce pardon de Bretagne prend figure historique. Dieu travaille et [...] nous voyons des courants s'esquisser, des manifestations se produire, où se rencontrent, avec les chrétiens convaincus, bien des esprits sincères et clairvoyants, peut-être à leur insu pénétrés d'évangile.

« Venus souvent de nations diverses, ils apparaissent comme des précurseurs et même les artisans de l'unité chrétienne. L'un des éléments essentiels et constitutifs de cette unité mondiale en si pénible gestation, c'est incon-



Sortie de la cathédrale avec le nonce apostolique, future pape Jean XXIII.

<sup>320</sup> Cf. Alexandre Masseron, « *Saint Yves, d'après les témoins de sa vie* », édit. Albin Michel, Paris, 1952, p. 24.

<sup>321</sup> Il s'agissait du professeur Pierre-Henri Teitgen, lequel fut également avocat et homme politique.

<sup>322</sup> Cf. Cardinal Gerlier...

<sup>323</sup> Cf. Alexandre Masson, *ouvrage précité*, page 24.